

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du nouveau plan directeur d'urbanisme de la ville de Saint-Denis, un périmètre d'agglomération a été défini pour répondre à l'explosion démographique comprenant Saint-Denis centre, le Piedmont avec les rampes de Bellepierre, la Providence, la Chaumière et Montgaillard, la Montagne ainsi que Sainte Clotilde - Le Chaudron. Cette dernière zone a fait l'objet d'un plan de détail au 1/2 000° dont voici le rapport justificatif.

- La ville comptait au recensement de 1961 41 000 habitants (à l'intérieur du nouveau périmètre). Elle a maintenant 62 000 habitants (recensement de 1968) et comptera en 1982 plus de 100 000 habitants. Cet essor démographique, ainsi que l'essor économique ont rendu nécessaire l'intégration de Sainte Clotilde - Le Chaudron dans la ville de Saint-Denis, car cette zone constitue la principale extension de la ville. Les pentes du Piedmont étant à elles seules bien incapables de fournir, vu le caractère du relief, les importantes superficies nécessaires. Le périmètre d'agglomération englobe l'ensemble de la zone côtière entre la Ravine du Butor et la Rivière des Pluies, premier bras. Il ceinture le Chaudron et les premières pentes jusqu'à la cote 150 et rejoint la route du Bois de Nèfles à la même cote pour redescendre le long de la Ravine des Patates à Durand jusqu'au niveau du Boulevard de Ceinture. Cet ensemble a une superficie de 621 ha et une densité d'habitants à l'ha de 21, ce qui représente 13 238 habitants (recensement de 1968). Nous pensons que cette population triplera en quinze ans.

Pour ce faire, il est nécessaire d'ouvrir des liaisons nouvelles de desserte à l'intérieur et des liaisons avec le centre ville et les autres extensions urbaines.

- l'ossature urbaine :

La voie de grande communication Saint-Denis - Saint-Benoît - Saint-Pierre, en bordure de mer indépendante de la RN 2 actuelle sur tout son parcours contourne la zone d'entrepôt par la Jamaïque et se reliera à l'actuelle RN 2 au delà du premier bras de la Rivière des Pluies.

La desserte de Sainte-Clotilde, de l'ensemble universitaire projeté sur les pentes du Chaudron ainsi que le collège d'Enseignement Supérieur et la Cité Satellite se fera par le boulevard de ceinture prolongement du Boulevard Sud de Saint-Denis. La liaison entre le centre ville étant assurée par le prolongement du CD 44 actuel.

La route du Bois de Nèfles (CD 49) : Cette importante voie de desserte de la zone agricole de Bois de Nèfles prendra peu à peu dans sa partie inférieure fonction de voie urbaine. Vu les difficultés de son élargissement, il a été prévu une importante voie légèrement plus à l'Ouest pour desservir non seulement la zone agricole mais aussi les futurs quartiers résidentiels situés sur les premières pentes.

En ce qui concerne la partie urbaine à proprement parler, l'organisation des voies existantes de desserte étant complètement anarchique, il a été prévu une réorganisation complète de celle-ci.

- Les équipements collectifs d'intérêt général :

Il est nécessaire de prévoir dans cette zone d'extension d'importantes superficies réservées aux équipements collectifs indispensables non seulement pour Sainte Clotilde mais pour la ville de Saint-Denis, métropole régionale. C'est donc à la fois des équipements d'intérêt départemental, régional et communal.

Réalisation prévues ou à prévoir :

- Marché de détail de Sainte Clotilde
- Centre de formation ménagère (Le Chaudron)
- Centre médical
- Dispensaire polyvalent (Le Chaudron)
- Dispensaire P.M.I. (Bretagne, Bois de Nêfles)
- Centre administratif annexe (Le Chaudron)
- Marché de gros (Le Chaudron)
- Stade omnisports avec vélodrome (Le Chaudron)
- Terrains de sports scolaires
- Piscine (Le Chaudron - Zone littorale)
- Gare Routière (Le Chaudron)
- Maison de Jeunes
- Terrains de jeunes (Centre - Le Chaudron)
- Centre d'Enseignement Supérieur et de préparation aux grandes écoles (prévu dans le cadre de l'équipement de la région du Chaudron, sur les pentes)
- Parc public à aménager - 15 ha (à prévoir à proximité du Centre d'Enseignement Supérieur)
- Cimetière de Sainte Clotilde - Importante extension à prévoir (Le Chaudron - 3 ha)
- Cimetière de la Bretagne (à créer)
- Recette auxiliaire de la Bretagne
- Usine d'incinération des ordures ménagères

- La zone d'entrepôt :

Il est prévu, pour décentraliser les entrepôts de Saint-Denis centre et pour répondre aux demandes pressantes des industriels, une zone d'entrepôt et d'artisanat entre la RN 2 et la ravine du premier bras sur une superficie de 25 ha. Cette zone devrait être équipée par la Chambre de Commerce.

- En conclusion, ces dispositions répondent aux besoins actuels et futurs de la ville de Saint-Denis qui trouve à Sainte Clotilde les principales réserves de terrain et la seule chance de s'étendre vers l'Est en une ville organisée au lieu de se diluer dans une structure anarchique.

M. BOURRET, représentant l'Urbaniste Conseil, ayant donné sur le plan de détail Sainte Clotilde - Le Chaudron de nombreuses explications, s'étonne qu'un dossier si important soit inscrit dans les questions diverses.

Il demande que la décision du Conseil Municipal ne soit pas prise à la légère.

LE MAIRE demande à l'architecte de présenter les plans nécessaires pour enquête préalable auprès des habitants de Sainte Clotilde, et lui signale que si ce dossier figure dans les questions diverses c'est qu'il a été reçu après que l'ordre du jour ait été établi, et que son renvoi à une autre session aurait retardé de plus d'un mois encore son examen.